

29 ELUS SANCTIONNES : ils n'ont pas dévoilé leur patrimoine

▶ Les ministres et autres députés sont pourtant obligés de remettre leur déclaration de patrimoine et liste de mandats

▶ En à peine deux ans, 2013 et 2014, la Cour des comptes a sanctionné 29 personnes "qui, dans le courant de l'année (toute l'année ou seulement une partie), ont exercé un ou plusieurs mandats dits assujettissables".

Ces derniers n'avaient en effet pas remis les documents exigés par l'organisme (déclaration de patrimoine et liste des mandats). Ils ont donc dû payer une amende allant de 600 à 6.000 euros. Une information donnée par le ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V), à la suite d'une question posée par le député PTB Raoul Hedebouw en commission parlementaire.

En tout, entre 2010 et 2014, ce sont près de 91 affaires concernant les "déclarations concernant les mandats, fonctions et professions et déclarations de patrimoine" qui ont été ouvertes auprès des parquets de justice belges. Un chiffre en hausse exponentielle puisque nous

sommes passés d'une seule affaire en 2010 à 43 en 2014.

Parmi ces affaires, 60 ont finalement été classées sans suite, 28 ont donné lieu à une transaction (amende) et une a même mené à une citation devant le parquet.

Et si les noms de ceux qui n'ont pas respecté les règles n'ont pas été communiqués par le ministre de la Justice, il n'est pas bien difficile de les retrouver. "Les procureurs connaissent très bien le nom des fraudeurs, surtout de ceux qui n'ont pas rentré leur liste de mandats, compte tenu que cette dernière est publiée au *Moniteur Belge*", précise Raoul Hedebouw.

Il ajoute : "C'est pourquoi nous avons mis une proposition de loi sur la table afin

de rendre publique la déclaration de patrimoine des élus. À ce niveau de pouvoir, nous estimons qu'il faut une transparence totale en la matière. Les Français le font

bien, je ne vois pas pourquoi on refuserait de le faire en Belgique."

Une proposition qui pour le moment n'a pas rencontré beaucoup de succès auprès des parlementaires. Une situation qui n'étonne pas le porte-parole du PTB. "En politique, on a souvent tendance à avancer à reculons", déplore-t-il.

Romain Demoustier

28

Entre 2013 et 2014,
28 mandataires ont payé une
amende parce qu'ils
n'avaient pas fourni leur
déclaration de patrimoine ou
la liste de leurs mandats.